

209C0486  
FR0000121261-FS0206

1<sup>er</sup> avril 2009

**Déclaration d'intention (article L. 233-7 du code de commerce)**

**MICHELIN**  
(Euronext Paris)

**Complément à D&I 209C0485 du 1<sup>er</sup> avril 2009**

Par courrier du 1<sup>er</sup> avril 2009, la déclaration d'intention suivante a été effectuée :

"CRMC est un conseil en investissements situé aux Etats-Unis qui gère les fonds de l'American Funds family. CRMC ne détient pas pour son propre compte les actions des sociétés dans lesquelles elle investit. Les actions sont détenues par les fonds sous gestion discrétionnaire de CRMC.

Ni CRMC, ni les fonds gérés n'ont l'intention d'être nommés au conseil d'administration de MICHELIN. Ils n'ont pas l'intention de prendre le contrôle de la société.

CRMC agit seul en tant que "investment manager".

CRMC envisage d'effectuer des acquisitions supplémentaires pour le compte des fonds qu'elle gère."